



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Procès-verbal de la réunion  
du 8 décembre 2011**

*adopté le .....*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
224<sup>ème</sup> séance  
(16<sup>ème</sup> séance du 8<sup>ème</sup> mandat)**

## ORDRE DU JOUR

---

I.	Adoption de l'ordre du jour .....	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 14 octobre 2011 .....	2
III.	Point sur l'exécution du Programme (AP/CP) .....	2
IV.	Préparation du 10 <sup>ème</sup> Programme d'intervention de l'Agence de l'eau .....	4
V.	Avenant au contrat de projets interrégional relatif à la prévention des inondations dans le bassin de la Meuse (CPIER Meuse) pour la période 2007-2013.....	9
VI.	Aides internationales – Information sur le bilan 2011 .....	9
VII.	Projet de partenariat avec le monde de la pêche pour la protection et la restauration des milieux aquatiques ( <i>point ajouté en séance</i> ).....	9
VIII.	Calendrier des instances de bassin pour l'année 2012 .....	10

La séance est présidée par **M. SICHERMAN**.

**Le Président** énumère les pouvoirs donnés et constate que le *quorum* est respecté :

- M. LEROND à M. FLORENTIN ;
- M. BAUER à M. HOFMANN ;
- M. ERB à M. WENCKER ;
- M. GEORGE à M. NEU ;
- M. MOLL à M. NEU ;
- M. SIVRY à M. HOFMANN ;
- Mme CASTELNOT à M. LIGER ;
- Mme de LA PERSONNE à M. RICHTER ;
- M. LEROY à M. RICHTER ;
- M. GUÉRY à M. ROUX ;
- M. VILLEMAUD à M. LIGER.

## **I. Adoption de l'ordre du jour**

*Sans observation de la part des administrateurs, l'ordre du jour est adopté.*

## **II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 14 octobre 2011**

*Sans observation de la part des administrateurs, le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.*

## **III. Point sur l'exécution du Programme (AP/CP)**

**M. KIEFFER** présente un point relatif à l'exécution du 9<sup>ème</sup> Programme et un bilan de son évolution entre 2007 et 2011.

### **Débat**

**M. MICHELET** souhaite ajouter quelques commentaires complémentaires à cette présentation. Sur le plan méthodologique, il indique qu'une vision rétrospective du 9<sup>ème</sup> Programme sera proposée à la fin de l'année 2012. Elle permettra de comparer les prévisions telles qu'elles apparaissaient dans le Programme initial de 2006, puis lors de la révision d'octobre 2009, avec le déroulement réel de ce Programme *in fine*. **M. MICHELET** rappelle à ce titre que les prévisions traduisaient avant tout des objectifs.

Il attire ensuite l'attention sur la situation que connaît la ligne 12, en particulier les aides aux réseaux d'assainissement, où les prévisions d'AP pour 2012 dépassent déjà les prévisions révisées en 2009. Par conséquent, une réflexion particulière est engagée dans le cadre de l'élaboration du 10<sup>ème</sup> Programme, à travers une étude d'évaluation sur l'efficacité des aides en matière de réseaux d'assainissement.

Enfin, **M. MICHELET** revient sur le fait que le fonds de roulement à fin 2011 sera en recul d'environ 2,5 millions d'euros par rapport à fin 2010, ce qui représente une diminution moindre que prévue. Elle tient d'abord à des raisons mécaniques bien connues et déjà exposées, notamment liées au fait que les dépenses et les recettes prévues ne sont jamais réalisées à 100 %. Cette moindre diminution du fonds de roulement s'explique aussi par le fait que les recettes ont été légèrement supérieures aux prévisions et les dépenses légèrement inférieures. En ce sens, **M. MICHELET** souligne la nécessité pour l'Agence d'affiner encore sa capacité en matière de prévisions financières, pour réduire encore cette légère marge d'erreur.

Il met également en avant une autre partie de l'explication, qui réside dans le fait que, pour la dernière fois en 2011, les aides sous forme d'avances ou prêt n'entrent pas dans la même masse budgétaire que les subventions. Le transfert de l'une à l'autre relève d'une décision du Conseil d'administration, qui n'aurait cependant plus le temps de statuer pour des raisons administratives et juridiques avant la fin de l'année. M. MICHELET précise que ce cas de figure ne se reproduira plus à partir de 2012, puisque les avances vont être comptabilisées dans la masse « Interventions » (et donc fongibles avec les crédits en subventions).

Pour finir, il tient à relativiser cet écart en soulignant que la situation à fin janvier devrait être proche des prévisions initiales. Il fait également observer que 5 millions d'euros représentent environ une semaine et demie dans le budget global de 180 millions d'euros de l'Agence. Il rappelle ainsi, pour conclure son intervention, que cette présentation sur l'avancement du 9<sup>ème</sup> Programme demeure une photographie à un instant T, qui devra être remise en perspective avec le déroulement global du programme.

**M. SICHERMAN** note que ces constats peuvent appeler des observations sur les difficultés de l'Agence à suivre vraiment la politique qu'elle s'était fixée. Il fait ainsi allusion aux AP qui ne sont pas intégralement consommées dans certains domaines, alors que d'autres lignes d'intervention connaissent une forte demande, au-delà des prévisions et des objectifs définis en amont.

**M. INGWILLER** remercie l'Agence pour la lisibilité et la transparence des documents présentés. Il souhaite savoir s'il existe, aujourd'hui, des dossiers en souffrance.

**M. SOUILLER** indique qu'il n'y a pas de dossiers en stock que l'Agence ne pourrait pas traiter par manque de fonds. Cela étant, il rappelle les règles de sélectivité en vigueur, notamment dans le domaine de l'assainissement, qui amènent à prioriser les dossiers.

**M. KIEFFER** complète, au sujet des dossiers en stock, en indiquant que 5 à 6 millions d'euros sont actuellement en cours de paiement. Il signale que l'Agence de l'eau a une pratique rare dans le domaine des administrations puisque le délai de paiement est aujourd'hui de deux jours, même s'il est amené à s'allonger en cette fin d'année. Il confirme en tout état de cause qu'il n'existe pas de dossiers en souffrance à l'Agence.

**M. MICHELET** précise que M. KIEFFER fait allusion aux dossiers ayant bénéficié d'une décision d'aide mais n'ayant pas encore été honorés. Il relativise en soulignant à nouveau la part que représentent 5 ou 6 millions d'euros dans le budget global de l'Agence.

En parallèle, il revient sur la question de M. INGWILLER, qui portait plus précisément sur les demandes d'aide qui n'auraient pas fait l'objet de proposition de décision. Il confirme l'existence de dossiers dont la prise en compte a été différée, notamment dans le domaine de l'assainissement, où la demande est légèrement supérieure à l'offre. Néanmoins, il rappelle que le programme de l'Agence ne peut pas simplement se concevoir par rapport à la demande en matière d'aides, mais doit être à la hauteur des enjeux contenus dans le SDAGE. Or la présentation de M. KIEFFER a bien mis en lumière le fait que la demande était, sur certaines lignes d'intervention, en deçà ou au-delà des objectifs visés. M. MICHELET rejette ainsi l'idée d'une programmation purement « constatative », qui se cantonnerait à un rôle d'accompagnement et non d'orientation des politiques publiques. Créer de la demande là où elle n'est pas suffisante, notamment en menant une réflexion sur les dispositifs d'aide, s'inscrit d'ailleurs dans les objectifs du 10<sup>ème</sup> Programme.

**M. RICHTER** met en perspective les données budgétaires avancées avec le court délai de paiement mis en avant par M. KIEFFER. Il en déduit que l'allongement de ce délai à dix ou quinze jours, dans les limites fixées par le cadre réglementaire, permettrait de dégager une part de trésorerie à hauteur de 7,5 millions d'euros qui pourrait ensuite être placée.

**M. RUSÉ** précise que les deux jours correspondent à la saisie dans le logiciel dédié et ne prennent pas en compte toute la procédure nécessaire qui s'ensuit.

**M. SICHERMAN** constate que, concrètement, les délais de paiement restent courts mais se rapprochent davantage des dix jours dans la réalité. Face aux problématiques de trésorerie, il rappelle que l'Agence peut effectivement décider d'augmenter ses ressources. Cette idée avait conduit, au début du 9<sup>ème</sup> Programme, à la mobilisation d'un emprunt de 35 millions d'euros. La perspective d'étaler les dépenses apparaît comme une solution alternative, dont la mise en œuvre relève d'une décision des administrateurs.

M. SICHERMAN confirme que rien n'empêche le Conseil d'administration de s'accorder sur un délai supplémentaire dans le paiement des dépenses, afin de créer une trésorerie complémentaire à placer. Il observe néanmoins que cette solution ne s'inscrit pas dans l'esprit du mode de fonctionnement de l'Agence jusqu'à présent. En tout état de cause, il confirme que cette question pourra être traitée lors d'une prochaine séance du Conseil si les administrateurs le souhaitent.

#### **IV. Préparation du 10<sup>ème</sup> Programme d'intervention de l'Agence de l'eau**

**M. SOULLER** présente un point relatif à la préparation du 10<sup>ème</sup> Programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

**M. JACQUIN** interrompt la présentation pour poser, avec l'autorisation du Président, une question d'ordre technique. Il souhaite connaître le pourcentage de diminution des interventions en direction des réseaux d'assainissement. Il comprend la volonté affichée de développer l'assainissement non collectif dans les petites collectivités, mais souligne que le financement des réseaux est extrêmement coûteux pour les dispositifs en milieu rural.

**M. SOULLER** indique que, compte tenu de l'absence de baisse des dotations à destination des stations d'épuration, qui représentent environ un tiers des dépenses globales d'assainissement, il indique que les aides sur les réseaux d'assainissement devraient diminuer d'environ 25 % par rapport au 9<sup>ème</sup> Programme.

**M. JACQUIN** demande si le scénario financier présenté intègre la remise en état des stations d'épuration existantes.

**M. MICHELET** répond que les éléments présentés n'intègrent, à ce stade, aucun besoin de ce type. Cette étape de processus itératif vise à esquisser des hypothèses de travail et de calage financier mais ne statue pas sur la destination des aides. A ce stade, l'essentiel réside donc dans le volume que représenteront les dispositifs d'aide à l'assainissement et non dans la répartition entre les aides aux STEP et les aides aux réseaux.

Pour revenir sur la question précise des réseaux d'assainissement, M. MICHELET attire l'attention sur un graphique décrivant l'évolution des réalisations dans ce domaine depuis 1997. Il révèle une très forte augmentation de ces aides sur les quinze dernières années, puisqu'elles représentaient environ 25 millions d'euros en 1997 et plus de 60 millions d'euros en 2010. M. MICHELET souligne ainsi la nécessité de mettre en perspective la baisse prévue des aides aux réseaux d'assainissement avec leur progression sur le long terme.

**M. SICHERMAN** constate qu'il a eu le tort d'accepter une question technique qui suscite finalement des réponses de fond. Il observe que les estimations présentées ce jour sont purement financières et seront traduites en modalités d'intervention dans une étape ultérieure. M. SICHERMAN souligne ainsi le caractère indispensable de ce processus itératif de calage financier global. L'Agence reviendra ensuite dessus pour en tirer les conséquences sur ses modalités d'intervention, qui dépendent elles-mêmes des modalités d'intervention d'autres acteurs. A ce titre, M. SICHERMAN remarque que s'ouvre une période de relative incertitude vis-à-vis des conditions du financement des projets par les collectivités.

**M. JACQUIN** considère que ce processus itératif, comme chaque étape d'élaboration du programme depuis l'adoption du SDAGE, implique néanmoins de trancher entre des orientations alternatives. Dans ce cadre, il s'inquiète de l'impact des orientations proposées, même si elles ne constituent encore qu'un document de travail, sur les communes non assainies.

**M. SOULLER** reprend et achève ensuite sa présentation.

#### **Débat**

**M. SICHERMAN** signale d'emblée que les administrateurs ne sont pas appelés à délibérer ce jour sur ce point. Il les invite néanmoins à partager leurs réflexions, qui viendront nourrir ensuite les travaux de la Commission des Programmes.

**M. MICHELET** souhaite mettre en perspective la nature du présent débat. Il fait référence à une question posée lors du dernier Conseil d'administration concernant l'évolution du fonds de roulement de l'Agence à long terme, en soulignant que la réponse se trouve justement dans la construction du 10<sup>ème</sup> Programme. Il attire ainsi l'attention sur un graphique projetant l'évolution des recettes et des dépenses pour aboutir à un équilibre financier maintenu en 2018, au terme du 10<sup>ème</sup> Programme. Ce graphique intègre le fait que le dispositif de recettes est largement cadré, en vertu des discussions précédentes du Conseil d'administration, par l'objectif de rééquilibrage entre les différents contributeurs. Dans la mesure où le volume des recettes serait approximativement semblable à celui du 9<sup>ème</sup> Programme, la diminution des redevances pesant sur les usagers domestiques impacte inévitablement les autres redevances à la hausse. Ce dispositif de cadrage volumique des recettes conduit, à travers les différentes hypothèses présentées par M. SOUILLER, à un cadrage volumique des dépenses, aboutissant à cette perspective d'un 10<sup>ème</sup> Programme soutenable et équilibré sur le long terme. M. MICHELET remarque que les possibilités de discussion autour de ce cadre général sont relativement faibles, au risque de progresser à reculons.

Il aborde ensuite la question de la répartition des dotations à l'intérieur de ce cadre. M. MICHELET rappelle, pour exemple, le consensus autour de l'accentuation des efforts à destination de la restauration des milieux aquatiques et de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles. Là encore, les hypothèses sont guidées par un souci de rééquilibrage des interventions au regard aux objectifs fixés. Ainsi, la très forte augmentation des aides à l'assainissement au cours du 9<sup>ème</sup> Programme structure la réflexion, même si elle ne la fige pas.

M. MICHELET souligne surtout que ces hypothèses et cadrages macro-économiques ne doivent pas masquer le fait que leur contenu reste encore à définir et à discuter. L'augmentation des dotations à destination de la restauration des milieux aquatiques doit nécessairement s'accompagner d'une révision des outils et dispositifs d'aide en vigueur. De la même manière, l'Agence ne peut pas « réduire la voilure » dans le domaine de l'assainissement sans concevoir dans le même temps une modification de ses règles d'intervention. Dans ce cadre, l'objet de cette séance est de recueillir des réflexions autour de ces hypothèses « macro », qui doivent nourrir ensuite le travail de la Commission des Programmes. Lors de sa réunion du 6 février 2012, celle-ci devra alors poser les premiers jalons des futures règles d'intervention, compatibles avec les dotations proposées dans chaque grand domaine d'intervention.

Pour finir, M. MICHELET revient sur l'intervention de M. JACQUIN et reconnaît que l'Agence pourra être amenée à financer moins de travaux sur les réseaux d'assainissement en volume au cours du 10<sup>ème</sup> Programme. Par conséquent, il insiste sur l'importance de la réflexion entourant la sélection et la priorisation des chantiers aidés.

**M. SICHERMAN** estime que le cadrage proposé ne signifie pas forcément que l'Agence financera moins de travaux, mais qu'elle consacrera moins d'argent aux travaux d'assainissement.

**M. MICHELET** confirme qu'il existe effectivement de multiples leviers à actionner pour amortir la baisse des dotations, par exemple les conditions de priorisation, les critères d'éligibilité et la définition des taux d'aide.

**M. BÉGUIN** souhaite savoir ce que représente l'augmentation envisagée des redevances des irrigants rapportée au mètre cube d'eau prélevé.

**M. MICHELET** indique que cette augmentation conduirait à une charge de redevances d'environ 12 euros par hectare et qu'un irrigant prélève environ 1 500 à 2 000 mètres cubes d'eau par hectare et par an.

**M. BÉGUIN** s'étonne ensuite de ne pas voir apparaître les industries sidérurgiques et métallurgiques dans l'étude menée sur l'impact d'une augmentation des redevances industrielles.

**M. PIGNET** explique que cette étude a été réalisée sur la base des données publiées par des entreprises situées sur le bassin Rhin-Meuse. Les chiffres disponibles relatifs aux entreprises multi-sites, notamment les établissements appartenant à des grands groupes sidérurgiques, métallurgiques et automobiles, ne sont pas représentatifs puisqu'ils sont dilués au sein des données du groupe. M. PIGNET ajoute que des études complémentaires peuvent être menées si des données précises sur les établissements sidérurgiques et métallurgiques situés sur le territoire du bassin Rhin-Meuse sont mises à disposition.

**M. ECKERT** prend ensuite la parole pour partager plusieurs observations. Il témoigne tout d'abord d'une certaine confusion vis-à-vis de la méthode utilisée dans ce processus itératif. Il souhaite rappeler tout le travail déjà accompli à travers l'élaboration du SDAGE et du Programme de mesures, qui doivent servir de référence aux ambitions affichées par l'Agence à travers ses dépenses.

M. ECKERT tient également à souligner de nouveau la nécessité d'un rééquilibrage entre les différents contributeurs. Dans cette perspective, il qualifie de très modestes les efforts inscrits dans les hypothèses présentées. De plus, il signale que le montant de la TVA sur l'eau et l'assainissement va passer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, de 5,5 % à 7 %. Les usagers domestiques subiront donc une augmentation significative de 1,5 % de leur facture d'eau, qui doit également être intégrée au contexte de cette réflexion collective. Par ailleurs, M. ECKERT revient sur la méthodologie, en soulignant que les hypothèses évoquent simultanément des questions de volume et de déclinaison des aides. Il note ainsi que les propositions consistant à favoriser les avances remboursables ou à procéder aux augmentations des redevances en deux temps ne sont jamais apparues en Commission des Programmes. A ce titre, il considère que cette présentation dépasse le niveau d'une discussion « macro », induisant une certaine confusion par rapport à la méthodologie employée. Il reconnaît la nécessité de ce processus itératif, qui multiplie les *scenarii* et les hypothèses de travail, mais considère que l'Agence doit maintenant avancer vers des déclinaisons concrètes. M. ECKERT se dit ainsi dérouté par l'absence de déclinaisons déjà assez affinées en Commission des Programmes, sur la question du zonage par exemple, alors que surgissent des évolutions qu'elle n'a jamais abordées et qui n'ont jamais été débattues auparavant.

**M. SICHERMAN** observe qu'il est naturel, à ce stade du processus, de voir apparaître des propositions qui n'ont pas encore été débattues. Il souligne que ces étapes non décisionnelles doivent justement servir à soumettre des solutions alternatives pour répondre aux contraintes induites par les décisions précédentes.

Par ailleurs, il reconnaît que les hypothèses globales présentées abordent parfois des éléments relatifs aux modes d'intervention. Il note néanmoins que cette interférence a eu pour but d'élaborer un scénario d'équilibre global du 10<sup>ème</sup> Programme. La prochaine Commission des Programmes prolongera cette réflexion et pourra statuer sur les scénarios envisagés aujourd'hui. En somme, M. SICHERMAN souligne que les réflexions commencent à s'imbriquer dans des conditions qui paraissent inévitables, même si tous les débats sont ouverts.

Enfin, il tient à attirer l'attention des administrateurs sur le fait que les hypothèses présentées sont exprimées en euros courants. Par conséquent, sur un programme de six ans, l'augmentation de 5 % de la redevance des usagers domestiques correspondrait en réalité, en tenant compte de l'inflation, à une diminution.

**M. MICHELET** explique ensuite que l'adéquation entre les objectifs du SDAGE et du Programme de mesures avec ceux du 10<sup>ème</sup> Programme apparaît effectivement comme chose acquise. Ainsi, le Programme de mesures a estimé, en 2009, qu'une dotation globale d'environ 350 millions d'euros était nécessaire pour atteindre les objectifs en matière de lutte contre les pollutions diffuses agricoles d'ici 2015. Or, M. MICHELET souligne que le rythme d'avancement actuel de l'Agence se situe aux alentours de 15 millions d'euros d'actions financées par an dans ce domaine, donc très en deçà des enjeux mentionnés. C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui d'augmenter fortement ces aides dans le 10<sup>ème</sup> Programme. M. MICHELET ajoute que ce constat peut être étendu au domaine de la gestion des milieux aquatiques, tandis que l'action de l'Agence est bien en phase avec ses objectifs en matière d'assainissement.

Il revient ensuite sur les questions de méthodologie soulevées par M. ECKERT. M. MICHELET tient à souligner qu'il n'est pas demandé aux administrateurs d'acter lors de la présente séance une augmentation des redevances en deux temps. Elle ne constitue qu'une hypothèse de travail, qui permet de proposer un scénario de 10<sup>ème</sup> Programme soutenable pour tous les acteurs et équilibré financièrement, avec des prévisions de recettes en adéquation avec les prévisions de dépenses. Il en va de même pour l'idée de favoriser les avances remboursables, qui permettent d'atténuer les besoins en recettes dans le scénario présenté.

Pour résumer, M. MICHELET indique que la discussion du jour, qui servira à élaborer des propositions plus précises lors de la Commission des Programmes de février prochain, porte essentiellement sur deux questions : la soutenabilité du 10<sup>ème</sup> Programme à long terme et une détermination d'esquisse de travail avec des dotations « macro » pour chaque grand domaine d'intervention.

**M. OULES** souhaite évoquer son point de vue d'industriel sur les propositions présentées. Il se réjouit de constater que l'augmentation des redevances industrielles a été revue à la baisse même si elle reste substantielle, puisqu'elle s'élève à 20 %. De même, il salue la perspective d'un étalement de cette hausse, en notant qu'il s'agit encore d'une hypothèse à ce stade, qui permettrait de lisser la contrainte pour les industriels. Globalement, il souligne l'effort contenu dans ces propositions, qui ont bien intégré, de son point de vue, les préoccupations exprimées par les représentants des industriels lors de la dernière séance.

Pour sa part, **M. JACQUIN** exprime son adhésion aux propos tenus par M. ECKERT. Il met en avant la nécessité d'interroger aujourd'hui le modèle économique de l'eau, à l'heure où les consommations sont en baisse, tandis que certains usagers ne parviennent plus à la payer. Il cite notamment la piste d'un tarif progressif de l'eau, qu'il encourage encore à creuser.

Par ailleurs, M. JACQUIN se fait l'écho des inquiétudes soulevées dans les collectivités par le manque de visibilité politique et financière qu'a mentionné précédemment M. SICHERMAN. Il prend l'exemple de son département, la Meurthe-et-Moselle, pour y dénoncer un manque de visibilité financière sur les politiques d'assainissement au-delà de 2012. Il signale ainsi la pente très inquiétante sur laquelle se trouvent les collectivités par rapport au niveau d'ambition important que s'est fixé l'Agence de l'eau.

En réponse à ces appréhensions, **M. MICHELET** tient à signaler que l'Agence a prévu, si les administrateurs y consentent par un accord de principe, de compléter ses travaux par un certain nombre de réunions spécifiques. La première d'entre elles rassemblera, autour de l'Agence, les huit départements, les trois régions et les deux EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) du bassin Rhin-Meuse. Cette réunion a précisément été programmée au début du printemps prochain pour aborder ces questions de visibilité. M. MICHELET attire également l'attention sur la perspective de l'organisation d'un « *Atelier de bassin* » avec les services et les établissements publics de l'État. Il aurait notamment pour sujet la question de la coordination des modalités d'application de la réglementation et des dispositifs incitatifs des aides de l'Agence, dans la perspective des objectifs du SDAGE.

**M. HOFMANN** remercie l'Agence pour avoir fourni, en réponse à une demande formulée lors de la séance précédente, une étude d'impact relative aux augmentations des redevances sur les industriels et les agriculteurs. Il note que des données complémentaires sont les bienvenues pour enrichir le spectre et la précision de cette étude. Il demande enfin à en obtenir une copie afin de pouvoir la partager.

**M. SICHERMAN** n'y voit aucune objection.

**M. INGWILLER** insiste sur le contexte difficile dans lequel s'inscrit le présent débat. Il relève que les propositions actuelles visent à augmenter les redevances des usagers domestiques de deux fois 2,5 % en cinq ans et de réduire, dans le même temps, le volume de financement à destination des collectivités de 20 %. En parallèle, il observe que le volume de travaux ne semble pas régresser. D'après les données disponibles dans son département du Bas-Rhin, il devrait se maintenir dans les cinq prochaines années. Par conséquent, M. INGWILLER constate que les orientations privilégiées auront forcément une répercussion sur le prix de l'eau, qui aura peut-être l'avantage de créer une prise de conscience autour de sa valeur. Elle nécessitera en tout cas une concertation approfondie avec les collectivités, comme cela vient d'être rappelé. M. INGWILLER avance également l'idée de construire un scénario qui éviterait, en ayant recours à un nouvel emprunt, cette baisse des interventions dans le domaine de l'assainissement. Il fait ainsi part de son souhait de voir au moins se maintenir le niveau d'intervention de l'Agence par rapport aux collectivités.

**M. SICHERMAN** souhaite rappeler les conditions dans lesquelles l'Agence de l'eau avait été admise à contracter un emprunt pour le 9<sup>ème</sup> Programme. D'une part, elle devait faire face à une perspective, même très passagère, de difficultés de trésorerie. D'autre part, lorsque cet emprunt s'est traduit par un système permettant d'améliorer la capacité de l'Agence à traiter les dossiers, l'une des conditions imposées consistait à le rembourser à l'intérieur même du 9<sup>ème</sup> Programme, ce qui a d'ailleurs été respecté. Par conséquent, M. SICHERMAN fait observer qu'un emprunt, dans ces conditions, ne changerait rien aux contraintes soulevées par ces hypothèses de déroulement du 10<sup>ème</sup> Programme. Il permettrait uniquement d'améliorer la capacité d'intervention de l'Agence au début du programme à condition de la voir diminuer à la fin, lorsqu'il faudra rembourser cet emprunt.



**M. MICHELET** revient sur les graphiques et hypothèses « macro » proposées dans la présentation de ce jour. Il appelle d'abord les administrateurs à se concentrer sur les tendances et à ignorer les valeurs absolues qui y figurent, dans la mesure où elles ne sont que des hypothèses servant à faire fonctionner les *scenarii*. Il constate ainsi que l'Agence ne peut pas à la fois conserver le même volume d'aides à l'assainissement et dégager les fonds nécessaires pour répondre aux enjeux de la lutte contre les pollutions agricoles diffuses ou de la restauration des milieux aquatiques, par exemple.

Revenant sur l'évolution des aides aux réseaux d'assainissement depuis 1997, M. MICHELET souligne qu'elle fait encore apparaître une augmentation sur cette ligne d'intervention en 2010 et 2011, malgré une volonté de faire redescendre leur niveau lors de la révision du programme. Les aides à l'assainissement ont ainsi connu une croissance continue sur l'ensemble du 9<sup>ème</sup> Programme, qui était pourtant fondé sur une hypothèse de décroissance de ces aides. Dans ce cadre, M. MICHELET souligne la nécessité de réfléchir à une adaptation du dispositif d'aide qui permettrait de contenir cette évolution.

Enfin, en soulignant que « comparaison n'est pas raison », M. MICHELET signale qu'à l'intérieur du volume des aides consacrées à l'assainissement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, qui se situent dans la moyenne des autres agences, le ratio des aides à destination des réseaux d'assainissement est de 60 % plus élevé que dans les autres bassins.

**M. SICHERMAN** confirme que cette comparaison indicative doit être entendue toutes proportions gardées, dans la mesure où le contexte diffère de manière significative d'un bassin à l'autre.

**M. BÉGUIN** souhaite témoigner de sa compréhension des propositions avancées ce jour pour s'assurer qu'il n'y ait aucun malentendu. Le travail réalisé par la Commission des Programmes a dégagé une volonté majoritaire de rééquilibrer les niveaux de redevance et a déjà dessiné un certain nombre de pistes en ce sens. Manifestement, les *scenarii* présentés en cette séance diffèrent sensiblement des hypothèses retenues par la Commission des Programmes, à l'image du niveau d'augmentation des redevances industrielles ou du niveau d'aide prévu pour l'assainissement. Si tel est réellement le cas, M. BÉGUIN juge qu'il aurait été opportun de laisser le Président de la Commission des Programmes brosser la philosophie générale du futur programme au Conseil d'administration, avant que les services de l'Agence ne viennent l'étayer à travers une présentation plus détaillée.

**M. SICHERMAN** relève ce qui lui semble être une inexactitude dans la perception de M. BÉGUIN. Il rappelle que, lors du dernier Conseil d'administration, M. ECKERT a justement présenté en détail les travaux réalisés par la Commission des Programmes. Les administrateurs ont validé des orientations globalement conformes à celles de la Commission des Programmes, en demandant que soient étudiés l'impact des hypothèses d'augmentation des redevances industrielles et agricoles et les possibilités de limiter cet impact sur les industriels. L'équipe de l'Agence a tenté de répondre à ces attentes à travers la présentation de ce jour, qui est donc bien le fruit des précédentes discussions du Conseil d'administration.

**M. MICHELET** souligne que les pistes présentées lors de cette séance ne diffèrent effectivement pas réellement de celles formulées lors de la séance du 14 octobre dernier. De son point de vue, l'intervention de M. ECKERT témoignait plus d'un sentiment de « sur-place » qu'elle ne dénonçait de véritables changements d'orientation. M. MICHELET indique, par exemple, que l'idée d'augmenter les redevances industrielles de 20 % au lieu de 30 % correspond à un différentiel maximum de 12 millions d'euros sur l'ensemble du 10<sup>ème</sup> Programme. Elle ne modifie donc pas l'échelle du programme à ce niveau.

En revanche, M. MICHELET admet que ces orientations conditionnent l'intensité du rééquilibrage entre les différents contributeurs de l'Agence, comme l'a souligné M. ECKERT. Il reconnaît, compte tenu des contraintes et des capacités actuelles de l'Agence de l'eau, que l'intensité de ce rééquilibrage reste pour l'instant modeste. Néanmoins, il répète que les hypothèses n'ont pas été modifiées, mais que l'Agence cherche maintenant à les segmenter et à en vérifier la soutenabilité sur le long terme.

**M. ECKERT** confirme un sentiment de sur-place dans l'avancement du processus. Par ailleurs, il souligne que le niveau d'augmentation des redevances industrielles proposé se situait autour de 30 % en octobre dernier, alors qu'il n'est plus que de 20 % aujourd'hui, d'où son étonnement précédent.

M. ECKERT invite également l'Agence à mener une étude sur l'impact des hausses de redevance sur les usagers domestiques, comme elle l'a fait en direction des industriels et des agriculteurs. Il souligne que toutes les données nécessaires sont connues et se dit persuadé que les résultats de cette étude permettront de concevoir les débats sous un jour différent. En outre, il rappelle que cette étude devra intégrer la hausse de 1,5 % appliquée à la TVA sur l'eau et l'assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, qu'il considère scandaleuse pour sa part. En somme, M. ECKERT plaide à nouveau en faveur d'une juste répartition des efforts entre tous les contributeurs de l'Agence et constate avec dépit que les perspectives de rééquilibrage s'amenuisent à mesure que la construction du futur programme progresse.

Avant de conclure ces débats, **M. SICHERMAN** tient à insister de nouveau sur le fait que l'hypothèse d'une augmentation de 5 % des redevances pesant sur les ménages est exprimée en euros courants et se traduira finalement, sur six ans, par une baisse. Il assure à M. ECKERT que la Commission des Programmes aura toute latitude pour introduire de nouvelles hypothèses de travail dans le cadre de l'élaboration du 10<sup>ème</sup> Programme d'intervention de l'Agence. Il remercie enfin les intervenants pour la richesse de cet échange, qui a permis de recueillir les sensibilités des uns et des autres.

## **V. Avenant au contrat de projets interrégional relatif à la prévention des inondations dans le bassin de la Meuse (CPIER Meuse) pour la période 2007-2013**

**M. MICHELET** présente l'avenant au contrat de projet interrégional relatif à la prévention des inondations dans le bassin de la Meuse pour 2007-2013. Il souligne que cet avenant induit peu de modifications et ne change strictement rien à l'intervention de l'Agence de l'eau. Il affirme en revanche la priorité à donner aux actions à vocation « mixte » (réduction des risques et restauration écologique des milieux) qui était dès l'origine celle qui constituait le cadre de l'intervention financière de l'Agence de l'eau dans ce contrat de projets interrégional.

### **Débat**

En l'absence d'observations ou de questions de la part des administrateurs, **M. SICHERMAN** propose de procéder à la délibération.

*La délibération n°2011/20, « Avenant n°1 au contrat de projets interrégional relatif à la prévention des inondations dans le bassin de la Meuse (CPIER MEUSE) pour la période 2007-2013 », est adoptée à l'unanimité.*

## **VI. Aides internationales – Information sur le bilan 2011**

**M. MICHELET** présente un point relatif au bilan des aides internationales pour l'année 2011. Il souligne notamment le fait que la partie « humanitaire » représente 29 aides pour un montant global de 1,16 million d'euros et un total de 518 500 personnes bénéficiaires.

**M. SICHERMAN** signale que le dossier de séance contient une liste détaillée et exhaustive de l'ensemble des interventions d'appui internationales entreprises par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en 2011.

## **VII. Projet de partenariat avec le monde de la pêche pour la protection et la restauration des milieux aquatiques (point ajouté en séance)**

**M. MICHELET** souhaite apporter un point d'information complémentaire, au sujet d'une lettre qui a été adressée à l'ensemble des administrateurs. Cosignée par le Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), M. Claude ROUSTAN, et M. Robert ERB, elle visait à revendiquer une réduction des redevances acquittées par le monde de la pêche. Cette demande s'appuyait notamment sur le fait que la pêche est la seule activité de loisirs soumise à une redevance.

M. MICHELET précise tout d'abord que cette lettre est également parvenue, dans les mêmes termes, aux administrateurs de toutes les Agences de l'eau. Le contact a bien entendu été établi avec M. ROUSTAN pour rediscuter de cette perspective. En résumé, M. MICHELET indique que l'hypothèse alternative privilégiée, par rapport à une baisse des redevances, vise à renforcer l'intervention des Agences à destination des actions conduites par le monde de la pêche dans le domaine de la gestion et de la restauration des milieux aquatiques. Il signale que des discussions ont été entamées et pourraient aboutir, vers le printemps prochain, à la signature d'une convention impliquant la FNPF et ses unions régionales, le cas échéant, les Agences de l'eau et le Ministère de l'Écologie.

Si cette convention se concrétise, M. MICHELET indique que le Conseil d'administration sera naturellement appelé à délibérer formellement, dans la mesure où elle induira notamment des engagements financiers. Par conséquent, un projet de convention pourrait être soumis à l'avis des administrateurs lors d'une prochaine réunion du Conseil, peut-être le 29 mars 2012.

**M. ECKERT** demande si une discussion sur la contribution des pêcheurs n'avait pas déjà eu lieu, qui avait abouti à une diminution de cette redevance par rapport aux prévisions.

**M. MICHELET** rappelle que l'institution de la redevance acquittée par les pêcheurs, dénommée « redevance pour protection des milieux aquatiques », date de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, qui a fixé un taux de redevance plafond de 10 euros par pêcheur.

**M. PIGNET** confirme ces faits. Il ajoute que le monde de la pêche avait alors revendiqué une harmonisation des taux entre les Agences. Cette demande a conduit à l'instauration d'un taux unique de 8,80 euros par pêcheur, alors qu'il aurait pu osciller entre 0 et 10 euros sur l'ensemble du territoire.

**M. MICHELET** note ainsi que cette redevance, à taux théoriquement variable, a la particularité d'être appliquée au même niveau dans tous les bassins, sans que la réglementation l'exige. En dehors de ce rappel, M. MICHELET signale que la demande d'une diminution de cette redevance sur la protection des milieux aquatiques est récente, puisqu'elle date de cet automne.

## **VIII. Calendrier des instances de bassin pour l'année 2012**

**M. MICHELET** invite les administrateurs à prendre connaissance, dans le dossier de séance, du calendrier prévisionnel des réunions pour 2012, qui a été établi en concertation avec l'ensemble des Présidents des différentes instances. Il fait remarquer que le planning de 2012 sera chargé. L'année, qui sera largement consacrée à l'élaboration du 10<sup>ème</sup> Programme, débutera par la Commission des Programmes du 6 février et marquera par ailleurs, en fin d'année, le début de révision du SDAGE (échéance d'aboutissement : 2015).

Pour clore cette séance, **M. SICHERMAN**, qui présidait son dernier Conseil d'administration lors de la présente séance, témoigne de l'honneur et du plaisir qu'il a eu à remplir ce mandat et remercie les administrateurs pour leur confiance.

*En l'absence d'autres observations ou de questions diverses, la séance est levée.*











Le Directeur général  
de l'Agence de l'eau,






Le Président  
du Conseil d'administration,





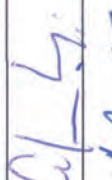




Paul MICHELET



## Réunion du Conseil d'Administration du 8 décembre 2011 Feuille d'émargement (Membres du Conseil d'Administration)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	SICHERMAN	Jacques	Président	Président du Conseil d'Administration	OUI						
M.	BÉGUIN	Daniel	Collectivités	Vice-Président du Conseil régional de Lorraine	OUI						
M.	BOULY	Serge	Collectivités	Maire de Laneuveville-devant-Nancy	OUI						
M.	DARBOIS	René	Collectivités	Adjoint au Maire de la ville de Metz	OUI						
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Maire de Manspach, Président du SMARL	OUI						
M.	ECKERT	Christian	Collectivités	Maire de Trieux, Député de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M.	FLORENTIN	Jean-Pierre	Collectivités	Vice-Président du Conseil général des Vosges, Vice-Président du Conseil d'Administration	OUI			1	M. Brice LEROND		
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassendorf	OUI						
M.	JACQUIN	Olivier	Collectivités	Vice-Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M.	LEROND	Brice	Collectivités	Vice-Président du Conseil général de la Moselle	EXCUSÉ		M. Jean-Pierre FLORENTIN				
M.	SOBANSKA	Michel	Collectivités	Vice-Président du Conseil général des Ardennes	OUI						
M.	VONAU	Jean-Laurent	Collectivités	Vice-Président du Conseil général du Bas-Rhin	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie, Vice-Président du Conseil d'Administration	EXCUSÉ		M. Frédéric HOFMANN				
M.	ERB	Robert	Usagers	Président de la FDPMA du Bas-Rhin	EXCUSÉ		M. Jean WENCKER				
M.	GEORGE	Michel	Usagers	Directeur des opérations DMC SAS	EXCUSÉ		M. Patrick NEU				
M.	MOLL	Serge	Usagers	Chef de service RQD et QSE Papeterie DS SMITH KAYERSBERG	EXCUSÉ		M. Patrick NEU				
M.	NEU	Patrick	Usagers	Chef du service Environnement ARCELOR MITTAL	OUI			2	M. Michel GEORGE	M. Serge MOLL	
M.	OULES	Denis	Usagers	Responsable des services techniques Peugeot-Citroën Automobiles	OUI						
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers	Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse							Excusé
M.	SIVRY	Patrick	Usagers	Directeur SOLVAY CARBONATE France	EXCUSÉ		M. Frédéric HOFMANN				
M.	HOFMANN	Frédéric	Usagers	Directeur de l'Unité de Production Est EDF	OUI			2	M. Gilbert BAUER	M. Patrick SIVRY	
M.	WENCKER	Jean	Usagers	Vice-Président régional de l'Association « Alsace Nature »	OUI			1	M. Robert ERB		
M.	X Usagers	Y	Usagers	(remplaçant M. PATIES)	EXCUSÉ						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	CASTELNOT	Chantal	État	Secrétaire générale pour les affaires régionales de Lorraine	EXCUSÉ		M. Alain LIGER				
M.	HOELTZEL	Marc	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace	EXCUSÉ		M. Jean-Louis ROUX				
Mme	de LA PERSONNE	Corinne	État	Directrice interrégionale du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSÉ		Mme Jacques PERREAULT				
M.	BENEVISE	Jean-François	État	Directeur général de l'agence régionale de santé de Lorraine	EXCUSÉ	Cécile BROUILLARD					
M.	JÉRÔME	Jean-Louis	État	Directeur général du Port autonome de Strasbourg	OUI						
Mme	LAYBOURNE	Anne	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	EXCUSÉ						
M.	LEROY	Serge	État	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine	EXCUSÉ		Mme Jacques PERREAULT				
M.	LIGER	Alain	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine	OUI			2	Mme Chantal CASTELNOT	M. Jean-Christophe VILLEMAUD	
Mme	PERREAULT	Jacques	État	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle	EXCUSÉ	Bernard RICHTER		2	Mme Corinne de LA PERSONNE	M. Serge LEROY	
M.	ROUX	Jean-Louis	État	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Lorraine	OUI			1	M. Marc HOELTZEL		
M.	VILLEMAUD	Jean-Christophe	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne	EXCUSÉ		M. Alain LIGER				
M.	POULOUIN	Nicolas	Personnel	Représentant du personnel	OUI						

**Membres présents ou représentés**

**22**

**Pouvoirs**


**11**

**Total**

**33/35**



**Réunion du Conseil d'Administration du 8 décembre 2011  
Feuille d'émargement (Autres participants et invités)**

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Recopié pouvoir de	Recopié pouvoir de	Emargement
M.	GAILLARD	Claude	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSE						
Mme	BALLY-TURCHI	Maude	Autres participants et invités	Contrôleur financier près les Agences de l'eau	EXCUSE						
Mme	PERRIER	Véronique	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	EXCUSE						
M.	RUSE	Christian	Autres participants et invités	Agent comptable	OUI						
			Autres participants et invités								
M.	MICHELET	Paul	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	KIEFFER	Frank-Richard	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	SOULLIER	Claude	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	WEINGERTNER	Patrick	Autres participants et invités	Directeur du Département purification études milieux	EXCUSE						
M.	PIGNET	Claude	Autres participants et invités	Directeur du Département redevances	OUI						
M.	DINCUFF	Lionel	Autres participants et invités	Directeur du Département finances et logistiques	OUI						
M.	SIMONIN	Pascal	Autres participants et invités	Directeur du Département ressources humaines	OUI						
M.	BUCHOU	Paul	Autres participants et invités	Directeur du Département des systèmes d'information	EXCUSE						
M.	GOETHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Chef de service espaces naturels et ruraux	OUI						
Mlle	PELLERIN	Bruno	Autres participants et invités	Directeur territorial "Rhin Supérieur et IF"	OUI						
Mme	FRECHIN	Dominique	Autres participants et invités	Directrice du Département communication externe et documentation	OUI						
Mme	BAGUET	Aline	Autres participants et invités	Directrice territoriale "Moselle Aves et Sarre3	OUI						
Mlle	PELOUIN	Corine	Autres participants et invités	Directrice territoriale "Moselle Amont et Meuse"	OUI						
M.	MAUVIEUX	Patricia	Autres participants et invités	Directrice du Département soutien et suivi des interventions	OUI						
M.	SZACOWNY	Christian	Autres participants et invités	Délégué aux relations institutionnelles	EXCUSE						



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2011**

**DÉLIBÉRATION N°2011/20 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PROJETS INTERRÉGIONAL  
RELATIF À LA PRÉVENTION DES INONDATIONS DANS LE BASSIN  
DE LA MEUSE (CPIER MEUSE) POUR LA PÉRIODE 2007-2013**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R213-32, R213-39, R213-41,
- Vu sa délibération n°2006/63 approuvant la participation de l'Agence aux contrats de projets État-Région,
- Vu le contrat de projets interrégional portant sur la prévention des inondations dans le bassin de la Meuse pour la période 2007-2013,
- Vu le rapport du Directeur Général de l'Agence,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

De prendre acte que l'avenant proposé poursuit le programme d'actions relatif à la prévention des inondations dans le bassin de la Meuse défini dans le contrat de projets État-Région initial, tout en intégrant la prise en compte des objectifs de renaturation des milieux, sans augmentation du budget prévu.

**ARTICLE 2 :**

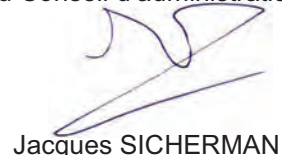
D'autoriser le Directeur Général de l'Agence à signer l'avenant n°1 au contrat de projets interrégional pour le bassin versant de la Meuse portant sur la période 2007-2013 après sa mise au point définitive.

Le Directeur Général  
de l'Agence de l'eau,



Paul MICHELET

Le Président  
du Conseil d'administration,



Jacques SICHERMAN